



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 9 octobre 2024

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 octobre 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

Mme Chantale Comier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2024
5. Convention – Services animaliers – SPA de Québec – Addenda 2
6. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – SPA de Québec – Addenda 2
7. Entente intermunicipale sur les services animaliers et les licences 2025-2028 – Projet
8. Stratégie territoriale – Renouvellement – Journée de planification stratégique
9. Site Web de la MRC – Refonte - Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation
10. Politique sur le traitement des plaintes
11. Démission de l'inspecteur en bâtiment et environnement
12. Acquisition de connaissances et élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière – Demande d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministère des Affaires municipales – Résolution d'appui
13. Tour de l'Île d'Orléans 2025 - Autorisation
14. Adoption des dépenses du mois de septembre 2024
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

Résolution 2024-10-117

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du report du point 10. *Politique sur le traitement des plaintes*, le point 16. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2024

Résolution 2024-10-118

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Convention – Services animaliers – SPA de Québec – Addenda 2

Résolution 2024-10-119

Attendu que la convention concernant « les services animaliers » signée le 8 juillet 2020 entre la Société protectrice des animaux (SPA) et la MRC a pris fin le 31 août 2024 ;

Attendu que l'addenda no 1 concernant « les services animaliers » signée le 8 août 2024 entre la SPA et la MRC a pris fin le 30 septembre 2024 ;

Attendu que cette convention a été conclue par la MRC conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre elle et les municipalités de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille ;

Attendu que les parties sont désireuses de reconduire la convention et de poursuivre les négociations ;

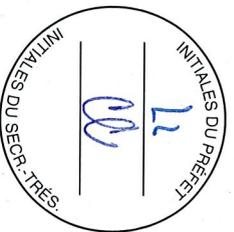
Attendu que les parties sont aussi désireuses de préciser certains éléments de la convention ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Reconduire la convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Respecter les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} octobre 2024 ;
- Poursuivre les négociations concernant les services animaliers sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- Désigner Mmes Lind Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer l'addenda 2 à la Convention concernant « les services animaliers » offerts par la Société protectrice des animaux de Québec.

6. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – SPA de Québec – Addenda 2

Résolution 2024-10-120



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la convention concernant « le recensement et la gestion de la vente des licences » signée le 8 juillet 2020 entre la Société protectrice des animaux (SPA) et la MRC a pris fin le 31 août 2024 ;

Attendu que l'addenda no 1 concernant « le recensement et la gestion de la vente des licences » signée le 8 août 2024 entre la SPA et la MRC a pris fin le 30 septembre 2024 ;

Attendu que cette convention a été conclue par la MRC conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre elle et les municipalités de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille ;

Attendu que les parties sont désireuses de reconduire la convention et de poursuivre les négociations ;

Attendu que les parties sont aussi désireuses de préciser certains éléments de la convention ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Reconduire la convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Respecter les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} octobre 2024 ;
- Poursuivre les négociations concernant le recensement et la gestion de la vente des licences sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- Désigner Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer l'addenda 2 à la Convention concernant « le recensement et la gestion de la vente des licences » offerts par la Société protectrice des animaux de Québec.

7. Entente intermunicipale sur les services animaliers et les licences 2025-2028 – Projet

Résolution 2024-10-121

Considérant l'entente intermunicipale signée entre la MRC, le village de Sainte-Pétronille, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le 4 novembre 2020 concernant le recensement des chiens et la gestion des licences de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur les territoires desdites municipalités ;

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a signifié aux signataires de ladite entente intermunicipale leur volonté d'y adhérer ;

Considérant que les signataires de ladite entente intermunicipale sont favorables à l'adhésion de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'il y aurait lieu d'abroger l'entente intermunicipale en cours et qu'un nouveau projet d'entente intermunicipale soit proposé aux municipalités du territoire ;

Considérant que la MRC et les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une nouvelle entente intermunicipale concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire desdites municipalités, de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires ;

Considérant que les municipalités ont compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux ;

Considérant que les municipalités désirent confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle et de secours des animaux et de recensement et de délivrance des licences pour les chiens ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** de :

- Transmettre aux six (6) municipalités de l'Île d'Orléans la présente résolution ainsi que les documents afférents ;
- Demander aux (6) municipalités locales de signifier à la MRC par voie de résolution leur volonté de déléguer leurs compétences en matière de contrôle et secours des animaux domestiques de même que le recensement et la vente de licences pour les chiens ;
- Demander aux (6) municipalités locales de signifier à la MRC par voie de résolution leur volonté d'être signataire de la nouvelle entente intermunicipale concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire desdites municipalités, de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires ;
- Demander aux municipalités locales de désigner les signataires de ladite nouvelle entente intermunicipale.

8. Stratégie territoriale – Renouvellement – Journée de planification stratégique

Résolution 2024-10-122

Considérant l'octroi d'un mandat à Vignola Stratégies pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans via la résolution 2024-07-78 ;

Considérant qu'une journée de réflexion stratégique aura lieu le 30 octobre prochain dans le cadre de ces travaux ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'allouer la somme maximale de 3 500 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

pour assumer les coûts relatifs aux pauses et au dîner pour les participants, à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2.

9. Site Web de la MRC – Refonte - Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

Résolution 2024-10-123

Considérant que le site Web de la MRC a plus de 10 ans, qu'il ne répond plus aux différentes obligations légales et qu'il manque de convivialité pour les utilisateurs ;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la refonte du site Web de la MRC ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la refonte du site Web de la MRC.

10. Politique sur le traitement des plaintes

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

11. Démission de l'inspecteur en bâtiment et environnement

M. Michel Ross a remis sa démission, laquelle est effective le 18 octobre 2024.

12. Acquisition de connaissances et élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière – Demande d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministère des Affaires municipales – Résolution d'appui

Résolution 2024-10-124

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a confirmé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'intérêt à signer une convention d'aide financière portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de solutions coordonnées permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la CMQ Québec exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent (Projet) via la résolution C-2024-55 ;

Considérant que plusieurs municipalités de l'Île d'Orléans sont exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent ;

Considérant que lesdites municipalités et la MRC sont intéressées à acquérir des connaissances et à développer des solutions coordonnées permettant d'accroître leur résilience face à ces aléas ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans appuie la Communauté



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

métropolitaine de Québec dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du Projet portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de solutions coordonnées permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la CM Québec exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent.

13. Tour de l'Île d'Orléans 2025 - Autorisation

Résolution 2024-10-125

Considérant que l'édition 2024 du Tour de l'Île d'Orléans (TIO) a connu un vif succès ;

Considérant que les organisateurs du TIO souhaitent débiter la planification pour une prochaine édition en 2025 ;

Considérant que les organisateurs du TIO devront obtenir les autorisations et permis nécessaires pour la tenue des différentes activités ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la tenue de l'édition du Tour de l'Île d'Orléans les 14 et 15 juin 2025.

14. Adoption des dépenses du mois de septembre 2024

Résolution 2024-10-126

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2024, lesquelles s'élèvent à 455 529,26 \$.

15. Correspondance

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

En vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, fixe au 3 avril 2025 le délai dont dispose la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement, conformément à l'article 53.12 de cette loi, pour assurer la conformité à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation entrée en vigueur le 27 mars 2024.

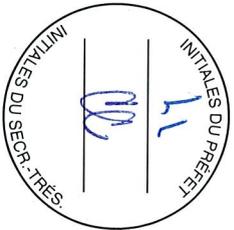
16. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

17. Période de questions

Aucune question n'est posée.

18. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-10-127

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité
de lever la réunion à 20h20.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 06
novembre 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-
l'Île-d'Orléans.

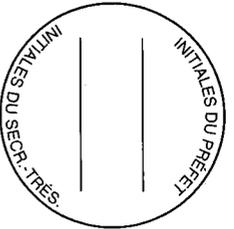


Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière



Lina Labbé
Préfète

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'Île d'Orléans**



N° de résolution
ou annulation